

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS



Séance du 22 juin 2017

Conseillers en exercice : 11 Présents : 7 Absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le 22 juin 2017 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Francis DEJUAN, Maire.

Etaient présents :

BESSAN Jean-Louis, CERCIAT François, DEJUAN Francis, DEQUESNE Isabelle, GILLET Jean-Jacques, SUBERCAZE Christophe et OSET André.

Absents excusés :

COTARD Marie-Hélène donne procuration à GILLET Jean-Jacques.

MONGE Daniel donne procuration à OSET André.

ABADIE Jean-Claude donne procuration à DEJUAN Francis.

CAMPS Patrick donne procuration à DEQUESNE Isabelle.

Monsieur GILLET Jean-Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du conseil Municipal du 8 avril 2017. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

Annulation du choix du devis fenêtres PVC de l'appt 3 du bâtiment de l'école et Décision modificative au budget primitif 2017.

Vote : Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour :

Date de la convocation : 16 juin 2017. Date d'affichage : 16 juin 2017.

- Vote de la résiliation du bail de La Gentilhommière, des locataires-gérants Anne-Hélène MOUSSAY et Juan DE BENETTO, par anticipation, au 1^{er} septembre 2017.
- Vote du projet de candidature de Laurence et Philippe MASTANTUONO à la reprise de la location-gérance de La Gentilhommière à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Concernant La Gentilhommière, donner autorisation à Monsieur le maire :
 - de signer un bail de location-gérance avec le nouveau locataire-gérant à compter du 1^{er} septembre 2017,
 - de fixer le montant du loyer mensuel à 780 € à compter du 1^{er} septembre 2017.
 - de fixer le montant de la caution à 2 340 €, soit trois mois de loyer.

- de consulter Maître GELY, notaire à Cierp-Gaud , ou l' ATD31 afin de procéder à d'éventuelles modifications du bail : charges, convention cantine.
 - Point sur le dossier de la carte communale et du projet de construction du camping au Doumas.
 - Questions diverses
- 1. Vote de la résiliation du bail de La Gentilhommière, des locataires-gérants Anne-Hélène MOUSSAY et Juan DE BENETTO, par anticipation, au 1 er septembre 2017**

Vote : Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

2. Vote du projet de candidature de Laurence et Philippe MASTANTUONO à la reprise de la location-gérance de La Gentilhommière à compter du 1 er septembre 2017.

Plusieurs élus (six) demandent un report du vote du choix du candidat. Ils proposent un appel à candidature, plus équitable.

Vote : Pour : 6 (dont 2 par procuration) Contre : 5 (dont 2 par procuration) Abstention : 0

3. Annulation du choix du devis fenêtres PVC de l'appt 3 du bâtiment de l'école et Décision modificative au budget primitif 2017.

Les élus demandent un complément d'informations.

4. Point sur le dossier de la carte communale et du projet de construction du camping au Doumas.

Compte tenu de la baisse des recettes des dotations de l'Etat (moins 8 000 € en 2017), du non financement de l'élaboration de la carte communale et d'une capacité d'autofinancement sans cesse en baisse, Monsieur le Maire informe que le projet de construction d'un nouveau camping est abandonné.

La séance est levée à 20h15

Le Maire,

Francis Dejuan

Secrétaire de séance,

Jean-Jacques Gillet

